



Extrait du Lycées de Fécamp Descartes & Maupassant

<http://maupassant-lyc.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article2037>

# **Systeme européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS)**

- Ouverture internationale des établissements -



Date de mise en ligne : lundi 28 mars 2016

---

**Copyright © Lycées de Fécamp Descartes & Maupassant - Tous droits**

**réservés**

---

### Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS)

#### De quoi s'agit-il ?

**Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) est un outil visant à faciliter la conception, la description et la mise en oeuvre de programmes d'études, et l'attribution de diplômes de l'enseignement supérieur. L'utilisation de l'ECTS, en combinaison avec des cadres de certification fondés sur les résultats d'apprentissage, favorise la transparence des programmes et des qualifications, ainsi que la reconnaissance des diplômes.**

Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS)

De quoi s'agit-il ?

Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) est un outil visant à faciliter la conception, la description et la mise en oeuvre de programmes d'études, et l'attribution de diplômes de l'enseignement supérieur. L'utilisation de l'ECTS, en combinaison avec des cadres de certification fondés sur les résultats d'apprentissage, favorise la transparence des programmes et des qualifications, ainsi que la reconnaissance des diplômes. Quelle est son utilité ?

L'ECTS permet de comparer les systèmes d'enseignement supérieur dans toute l'Europe. Il renforce ainsi la transparence de l'enseignement et de l'apprentissage et facilite la reconnaissance de toutes les études. Il aide à concevoir des programmes d'études et à en garantir la qualité, et permet le transfert d'expériences d'apprentissage entre différents établissements, une plus grande mobilité des étudiants et des parcours plus flexibles jusqu'à l'obtention du diplôme.

L'ECTS est étroitement lié à la modernisation de l'enseignement supérieur en Europe. Il s'agit d'un instrument central du processus de Bologne, qui vise à rendre les systèmes nationaux plus compatibles.

Comment fonctionne l'ECTS ?

Les établissements participants publient leurs catalogues de cours sur internet en y joignant, notamment, des descriptions détaillées des programmes d'études, des modules, des règlements universitaires et des services aux étudiants.

Les descriptions de cours contiennent les « résultats d'apprentissage » (c'est-à-dire ce que les étudiants doivent connaître, comprendre et être capables de faire) et la charge de travail (c'est-à-dire le temps en principe nécessaire aux étudiants pour atteindre ces résultats). Chaque résultat d'apprentissage est exprimé sous forme de crédits, la charge de travail variant entre 1 500 et 1 800 heures par année universitaire, et un crédit représentant généralement 25 à 30 heures de travail.

Différents documents facilitent le transfert et l'accumulation de crédits :

- " les catalogues de cours ;
- " les contrats d'études ;
- " les relevés de notes
- " le supplément au diplôme.